

ARRETE MUNICIPAL N° 2026.001

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES
EN ETAT D'ABANDON**

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et notamment ses articles L 2223-17 et L. 2223-18 et R. 2223.12 à R. 2223-23,,
- ♦ Vu la délibération 2010-104 du 21 octobre 2010 définissant le principe de reprise de concessions,
- ♦ Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée,
- ♦ Vu la délibération n° 2019-96 en date du 19 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise des concessions en état d'abandon,
- ♦ Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, les 7 mai 2024 et 16 octobre 2025, constatant l'état d'abandon des concessions et les différentes pièces qui y sont annexées attestant que toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies,
- ♦ Vu les certificats d'affichage du 10 juin 2024 – 26 juillet 2024 – 10 septembre 2024 – 16 novembre 2025
- ♦ Vu la délibération n° 2025.84 en date du 24 novembre 2025 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise des concessions en état d'abandon eu égard à la clôture de la procédure,
- ♦ Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

ARRÊTE

Article 1 :

Les concessions ci-dessous sont déclarées en état d'abandon :

CARRE EMPLACEMENT	NUMERO	CONCESSION	
		NOM CONCESSIONNAIRE	DATE ATTRIBUTION
CARRE EST	2	CHAPPET Jeanne (née CHALLAMEL)	10/12/1909
CARRE EST	3	BORNE Joséphine (née VELLAND)	25/11/1909
CARRE NORD	15	FONTAINE Jacques	23/10/1940
CARRE SUD	105	BLANC Alexis	11/04/1919
CARRE B	378	TERRIER Jean	16/05/1928
CARRE B	382	DRUGE François	24/05/1944
CARRE C	264	LITTOZ Jean	10/01/1925
CARRE C	267	HOWLETT CHAPPAZ	24/01/1924
CARRE C	268	VOISIN Eugénie (née JOURDAN)	23/01/1924
CARRE D	214	DECOUX Charles	21/02/1925
CARRE F	171	FONTAINE Louise (née COPPIER)	25/11/1907
CARRE F	172	COTTET Marguerite (née RIFFLER)	11/10/1907
CARRE G	195	GARDET François LACOMBE Philippe	31/03/1897
CARRE G	198	MILLET FRANCOIS RAVANEL Michel VIANNAY Michel	8/02/1889

ARRETE MUNICIPAL N° 2026.001

Article 2 :

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été repris par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune.

Article 3 :

A l'issue de la publication du présent arrêté, la commune procèdera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leurs incinérations. Les cendres seront ensuite dispersées au jardin du souvenir situé dans le cimetière de la Tire.

Article 4 :

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être réattribuées pour de nouvelles inhumations.

Article 5 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- Monsieur le chef de service de la police municipal de Saint-Jorioz
- Madame la directrice générale des services

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne

AFFICHE AUX ENTREES DU CIMETIERE.

A SAINT-JORIOZ

Le 28/01/2026

Arrêté rendu exécutoire
par télétransmission en
Préfecture le 2/02/2026

Le Maire

Michel BEAL

